



Depuis 30 ans, l'ingérence écolo de la CPEPESC "dérange" ceux à qui profitent, pollutions et destructions de la Nature.

Commission de Protection des Eaux

CPEPESC Franche-Comté & Nationale 3, rue Beauregard - 25000 BESANCON

www.cpepesc.org mail: [franche-comte@cpepesc.org](mailto:franche-comte@cpepesc.org)

## Enfin des NEWS de la CPE

Cette lettre d'information veut essayer de développer un lien actuellement insuffisant avec ses militants et sympathisants. Il y a bien le site internet, mais celui-ci est destiné à un public beaucoup plus large (800 consultations par jour actuellement) et ses articles sont rédigés en conséquence.

Cette lettre qui devrait être plus fréquente est d'abord destinée à informer de nos activités et à en rendre compte à tous les adhérents qui soutiennent les actions de l'association par leurs cotisations ou par leurs participations.

Tout ne sera pas dans cette lettre, car l'association traite énormément de dossiers avec des moyens limités, mais elle essaiera au mieux de jouer son rôle à travers des successions de notes brèves. (Vous pouvez aussi proposer par courriel des informations brèves pour les lettres futures : adresse spécifique : [cpepesc.france@gmail.com](mailto:cpepesc.france@gmail.com))

Enfin pas question d'inonder les boîtes aux lettres électroniques, sauf message urgent à faire passer à tous, elle sera tout au plus trimestrielle. (Et envoyée sur papier à ceux qui n'ont pas d'adresse internet).

Bonne lecture

*Bonjour à vous tous, adhérents !*

*Je me permets de vous solliciter, en cette rentrée. Il faut se rendre à l'évidence, le travail sur le terrain est un gage de réussite qui se réalise à long terme et qui fera référence dans le temps. On ne peut que déplorer qu'il faille systématiquement mettre l'appareil judiciaire en marche pour avoir des résultats concrets sur les atteintes au respect de la nature, pourtant dénoncées depuis si longtemps.*

*Nous avons besoins de vous !! De vos yeux, de vos oreilles, de votre appareil photo, etc., pour dénoncer et préciser quelques désactions rencontrées sur le terrain, même près de chez vous, pour le suivi de dossiers qui deviendront vos dossiers, et vos réussites ! En effet, énormément de dossiers aboutissent, grâce à la pugnacité de quelques adhérents qui n'ont pas baissé les bras, grâce aussi à nos salariés qui pourront vous donner les conseils nécessaires pour résoudre certains problèmes d'ordre juridique.*

*En cette rentrée automnale, nous comptons encore plus sur votre engagement. Les discours et les bonnes intentions ne peuvent suffire pour endiguer les pollutions autour de nos rivières, sources même de notre vie à tous.*

*Bon courage et soyons nombreux à dire non à la fatalité !*

*JFL*

## RAPPEL REUNION DU MARDI

Les réunions de travail et de permanence ont lieu maintenant **chaque mardi à 18h00**. On y discute de tous les problèmes d'environnement et sujets d'actualité qui concerne l'association. Tout adhérent et sympathisant peut y venir pour faire connaissance, voir ce qui s'y passe, ce qu'on y fait, voir s'investir plus s'il désire aider et participer. A noter **que les réunions des 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mardis du mois seront à l'avenir consacrer à travailler sur les dossiers de défense de l'environnement** avec les bénévoles qui veulent y consacrer du temps.

## AU CALENDRIER

Mardis 7 et 21 octobre. Au local à partir de 15h00 (jusqu'à 20h), Travail sur les dossiers d'affaire

Samedi 11 ou dimanche 12 octobre sorties de terrain (lieux déterminés le 7/10) en fonction repérages à faire sur le terrain pour le suivi des affaires en cours.

*Avec le retour de l'automne, celui des fameux chantiers de la CPEPESC !*



**Samedi 18 octobre** : Les chantiers annuels de la CPEPESC ont pour but d'entretenir une pelouse sèche à Roset-Fluans et une zone humide à Liesle. Cette année, en raison d'autres chantiers, notamment les périmètres de protection des deux réserves naturelles à chauvesouris, nous avons décidé de ne pas intervenir à Roset-Fluans. En

revanche, nous vous invitons à nous rejoindre le samedi 18 octobre à 9h à la zone humide de Liesle. Le chantier de Liesle se terminera comme chaque année par une raclette à La Chapelle-sur-Furieuse chez les Cordier (à 15 mn de voiture environ), où l'on passera comme d'habitude une bonne soirée ensemble. Pensez à prendre une tenue de rechange pour votre confort !

**Inscrivez-vous par téléphone** au 06 95 97 71 15 ou [ariane.cordier@cpepesc.org](mailto:ariane.cordier@cpepesc.org) avant le jeudi 16 s'il vous plait (afin de prévoir les vivres en quantité suffisante)...

Remarque préparatoire : le défrichage demande du matériel, l'association en a un peu, mais si vous avez débroussailleuses, tronçonneuses, râtaux, scies, fourches, bêches, sécateurs... pensez à les apporter. N'oubliez pas gants, vêtements de chantier et bonnes chaussures ou bottes. Un pique-nique est prévu le midi, vous pouvez aussi apporter des extras ! Possibilité de co-voiturage depuis Besançon ou Montbéliard.

Pas de poursuite du chantier le lendemain (dimanche 19) s'il y a eu assez de volontaires le samedi, mais reconnaissance du second terrain de la CPE à Liesle en zone boisée pour étudier les possibilités de débardage des pins. (Ancienne pelouse calcaire à dégager).

## Quelques ECHOS DES CA de l'association

- Michel Marmet a été élu le 9 septembre par le CA au poste de Secrétaire général de la CPEPESC suite à la démission de la titulaire précédente.

- La décision a été prise de consacrer 2 réunions du mardi (à 18h00) par mois à travailler sur les dossiers des affaires de défense de l'environnement. **(les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mardis du mois, avec sortie de terrain le 2<sup>ème</sup> weekend du mois)**. En effet, pour chaque atteinte à l'environnement, il faut définir la stratégie à adopter, rédiger des courriers et/ou courriels, mettre à jour les fichiers... Et cela, ensemble, avec les participants volontaires. C'est l'occasion d'apprendre, d'échanger et de transmettre expériences et savoir-faire.

- **Jour de la Nuit** : Besançon le 20/09/14. La CPE y participe cette année avec un stand Chauvesouris, qui sera tenu est animé par Carole Pusterla et Jacques Montaz.

- L'association participe par un de ses membres aux travaux de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du **SAGE de l'Allan**.

- Proposition d'une animation scolaire Chauvesouris à Saint-Hippolyte : Le président prendra contact avec la directrice de l'école et fera cette animation.

- **FDNC** : 4 administrateurs ont été désignés pour siéger au conseil d'administration du Fonds de Dotation de la Nature et des Chauvesouris (FDNC) de la CPEPESC. Ce fonds vient d'acquérir le terrain de la Grotte de l'Ours à Chenecey-Buillon (25) pour une meilleure conservation de ce site à chiroptères dénaturé dans le passé.

- Actu nationale : L'Etat va encore ponctionner le budget des Agences de l'eau qui réduisent leur budget. L'association, par son représentant au CA de l'agence Rhône-Méditerranée, J. Raymond, estime qu'il vaut mieux réduire les investissements que la surveillance des stations d'épuration, déjà insuffisante. Sur un autre plan, il serait préférable que le représentant associatif au CA de l'Agence de l'eau reste dans le même collège que les agriculteurs et les industriels. C'est un moyen d'y faire entendre une autre voix que celles du profit et de la productivité, qui trop souvent assassinent les milieux aquatiques.

- Le point de collecte des **cartouches d'imprimante** en vue de leur recyclage est maintenu au local, où vous pouvez donc déposer les vôtres.

## NEWS DIVERSES

8 sacs de 100 litres d'ordures sur 1,5 km de bord de route

C'est ce qu'a ramassé Jean-Baptiste, scandalisé par la saleté des bords de route à proximité des zones naturelles et sportives des Pouges, au cœur du Pays de Montbéliard ! Il faut dire que le service des routes du Conseil général n'effectue ce travail qu'une fois par an...

Dans ce secteur, c'est aussi les zones sportives et de détente des anciennes sablières de Bart qu'entretiennent quotidiennement les services du PMA (Pays de Montbéliard), mais... pas la route qui traverse les lieux dont ils ont la charge ! Cette route n'est pas de leur compétence, mais de celle du Conseil général du Doubs...

- Congrès départemental de spéléologie du Doubs ce printemps 2014 :

La CPEPESC a été conviée à installer son stand d'information et de sensibilisation sur les Chauvesouris durant tout un week-end au gymnase de l'Isle sur le Doubs (25), afin de rappeler la fragilité des Chauvesouris lors des visites du monde souterrain. Un salarié et deux bénévoles s'y sont attelés.

- Affaire herbicides au camp militaire de Valdahon :

La CPEPESC avait écrit cet été au camp militaire de Valdahon, car selon un informateur, qui s'appuyait sur des photos, le camp désherba à l'herbicide tous les obstacles à la fauche de leur vaste terrain militaire. Il a été répondu à l'association, par un des responsables de ce camp, que l'usage des produits phytosanitaires était interdit depuis le 16 juillet et que du matériel mécanique avait été acquis pour entretenir les terrains là où le nettoyage était antérieurement fait à l'herbicide. (voir réponse du camp du Valdahon sur notre site internet : <http://www.cpepesc.org/Le-grand-camp-militaire-du.html>)

## LE MOT D'UNE MILITANTE

**« La pollution, d'où qu'elle vienne, est notre principal souci ». Ci-dessous une petite brève rédigée par l'une de nos très fidèles militantes :**

*« Lavez...et polluez...*

*Oui, polluez les eaux des rivières et des nappes phréatiques dans lesquelles arrivent inévitablement les eaux de lavage de votre linge. En effet, que contient une lessive ? Elle contient, entre autres, 2 éléments indispensables :*

- *un anticalcaire (protection de la résistance de votre machine)*

- un agent « lavant », c'est lui qui pose problème selon sa composition, sa « base » :
  - soit sur « base pétrolière » : il sera alors « dégradable » à 65% en 28 jours,
  - soit sur « base végétale » : dégradable à 95% en seulement quelques jours.

*Vous voyez la différence !*

*Donc, regardez, à votre prochain achat de lessive, si vous voyez sur l'emballage cette indication « agents actifs sur base végétale », achetez ce produit qui n'est pas plus cher que les autres. Vous aurez ainsi fait un petit pas « pollustop » et même si cela vous paraît « dérisoire », écoutons Gandhi : « même si une action vous paraît dérisoire, il est essentiel que vous la fassiez ». Denise Boutillon*

De la documentation sur ce sujet est disponible au siège de la CPEPESC sur demande.

## AU FIL DES Z'AFFAIRES CONTRE NATURE

Le volume des affaires traitées par la CPEPESC depuis 1999 :

Il reste 422 affaires ouvertes, sur le total des 2000 et quelques qui nous ont occupés depuis la création de la base de données pour les affaires d'environnement, en mars 1999. Ce n'est pas rien !

- Pollution du lac Saint-Point. La Communauté des Communes du Mont d'Or et des deux lacs a répondu à l'association qu'elle considérait ce dossier comme prioritaire : mise en place de solutions pérennes visant à supprimer des débordements d'eaux usées dans le lac. A suivre.

- Arc-les-Gray (70) L'association persiste à exiger l'évacuation de la totalité des déblais sauvages présents sur la zone inondable de la Saône, au Pré Vergy, même ceux antérieurs à 2007 encore en place actuellement. Avant le PPR inondation, il existait un PSS (plan des surfaces submersibles) qui interdisait aussi ces remblais dont le dépôt dans le lit majeur n'a jamais été régularisé au titre de la loi sur l'eau. On s'ingénie à ne pas défendre les zones d'expansion des crues contre les remblais, et après on s'étonne que les inondations ont de graves conséquences !



Si nous ne faisons pas, qui le fera ?

- Ecrevisses à pattes blanches. Suite à une action ancienne, le responsable d'atteintes à un ruisseau protégé par un APPB « Ecrevisses » du Doubs doit être jugé en ce mois de septembre. En effet, lors d'une coupe blanche, les branchages avaient été jetés dans le ruisseau par ailleurs impacté par des passages d'engins...

- Vesoul, Rocade ouest : l'affaire de remblai de zone humide devrait bientôt être jugée par la cour administrative d'appel de Nancy.

Par décision rendue le 18 février 2014, le tribunal administratif avait enjoint le préfet de la Haute-Saône de mettre en demeure le département de compenser la perte d'une surface de zones humides liée à l'aménagement de la Rocade ouest à Vesoul. Cette compensation devait intervenir dans un délai n'excédant pas douze mois.

Le Conseil général et, contre toute attente, le ministère en charge de l'environnement ont toutefois fait appel de ce premier jugement. L'arrêt de la CAA de Nancy devrait être rendu avant la fin de l'année, la clôture d'instruction étant fixée au 24 septembre 2014.

La CPEPESC espère que les récentes jurisprudences en la matière suffiront à convaincre la cour de l'intérêt qu'il y a à obliger les pouvoirs publics à prendre en compte concrètement l'existence des zones humides.

Si l'arrêt à venir est favorable à la CPEPESC, il ne restera plus que 3 ou 4 mois au département pour s'exécuter sachant que le délai de 12 mois, à compter de la notification du jugement de première instance, court toujours.

Montigny-lès-Vesoul/Vivre-et-Montoille (70)  
**Travaux de défrichement le long d'une voie SNCF en pleine période de reproduction sans dérogation.**

Cette affaire qui remonte à 2013 est passée devant le délégué du procureur au printemps dernier. Celui-ci a accepté le principe d'une compensation en guise de réparation, charge à la SNCF et ISS Espaces Verts tous deux impliqués de proposer un terrain et des mesures de conservation validés par l'ONCFS et la CPEPESC.

Une première zone a été proposée, il s'agit d'une ancienne prairie en voie d'enfrichement dont la SNCF est propriétaire, couvrant 2 ha, localisée sur la commune de Malbouhans.

Les modalités et la durée de la gestion ne sont pas encore arrêtées. Une prochaine rencontre entre tous les protagonistes doit intervenir début octobre pour aborder ces aspects dans le détail.

Mais d'ores et déjà on peut dire que cette affaire aura servi la *cause*. Désormais, sur l'ensemble du territoire national, la SNCF ne conduira plus de tels chantiers sans y être autorisée. Elle devra au préalable déposer un dossier de demande de dérogation au titre des espèces protégées et des habitats d'espèces protégés.

- Tarcenay (25). Un remblai sur 8000m<sup>2</sup> de zone humide n'a toujours pas donné lieu à compensation. Il a été nécessaire d'aller au TA pour recevoir les documents administratifs demandés à la commune. Un recours amiable a été envoyé en mai 2014 à la Police de l'eau (DDT) qui devrait donner suite, sinon il faudra se tourner à nouveau vers le juge. Pourtant l'Etat distribue de belles plaquettes et fait de belles déclarations sur les zones humides...

- Devecey (25). Intervention récente auprès de la DDT au sujet d'un drainage de terrain humide.

- Villette lès Arbois (39) Le 19 juillet 2004, la faune aquatique du ruisseau du RU DE LA ROSIERE et de la CUISANCE, a été décimée par une forte pollution (mortalité de poissons sur plus de 1000 individus). La plainte a déjà été classée début septembre au motif que l'auteur n'a pas été retrouvé. Curieux, cette rapidité peu habituelle...

- Ornans (25). Découverte d'une surface importante de terrain remblayée par des déchets de démolition mais surtout d'un amoncellement de morceaux de

plaques ondulées vraisemblablement constitué d'**amiante-ciment**, le long d'un chemin de terre avoisinant la rivière la Brème. Plainte a été déposée.

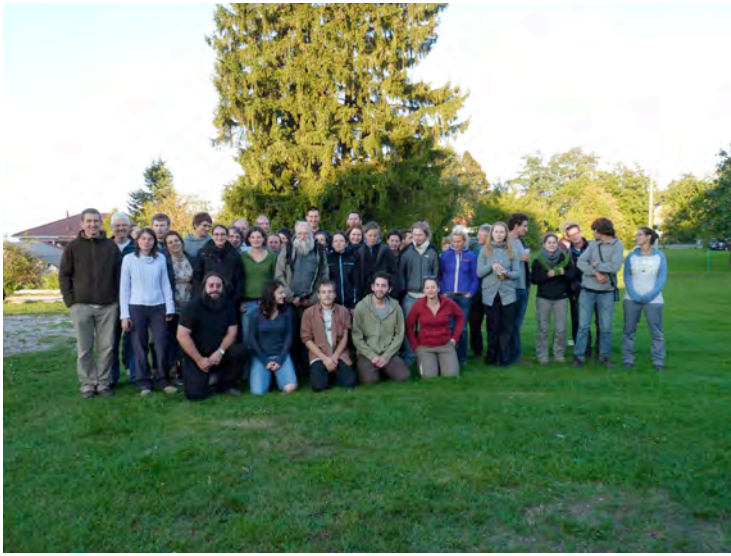
**News chauvesouris en Franche-Comté, par notre équipe chiroptérologue**

**Radiopistage.** Du 27 juin au 6 juillet 2014 nous avons, à l'aide de nombreux bénévoles (un grand merci à vous!), pisté les déplacements de 5 individus de Minioptères de Schreibers de la colonie de reproduction de la RNN de la Grotte du Carroussel (70). Du crépuscule à l'aube, les chauvesouris ont été suivies pendant une durée totale d'environ 60 heures. Les milieux boisés et les zones urbanisées ont été les principaux habitats de chasse utilisés par les Minioptères lors de ce suivi. Cette étude nous a également permis d'affiner les trajectoires de vols empruntées par les chauvesouris lors de leur retour au gîte. Si les résultats vous intéressent, le rapport est presque terminé grâce au travail assidu de nos stagiaires Romain et Arnaud!

**Prospections estivales en Haute-Saône :** Pendant 7 jours, le bâti de 22 communes du secteur de Gray a été prospecté. **Nous avons découvert plus de 600 chauvesouris** dont de nombreux Petits rhinolophes et Murins à oreilles échancrées!

**SOS chauvesouris :** Depuis le début de l'été 2014, **nous avons reçu 156 appels** au local pour des SOS chauvesouris en Franche-Comté. Il s'agit le plus souvent de personnes qui sont dérangées par les chauvesouris dans leur bâti, pour des problèmes de crottes, de bruits ou encore des personnes qui souhaitent faire des travaux sur leur maison en présence de chauvesouris.

**Formation Chiros du weekend du 12 au 14 septembre 2014 :** Une quarantaine de chiroptérologues du Grand-Est (Alsace, Bourgogne, Champagne-Ardennes, Franche-Comté, Lorraine) mais aussi des personnes de Picardie, Aquitaine, etc. ont répondu présents à cette formation qui avait pour but d'initier ou de perfectionner à la technique de la détection par ultra-sons des chauvesouris. Toutes ces personnes équipées de détecteurs ont permis sur le weekend de détecter 17 espèces de chauvesouris aux alentours de Bolandoz (25) ! Le samedi soir fut aussi l'occasion d'emmener le CA de notre association sur le terrain avant de partager un moment très convivial au gîte. Une très bonne organisation conduite par Michel Marmet, qu'il en soit ici remercié.



#### - Haut-du-Them-Château-Lambert (70)

Intervention de la CPE dans le projet de travaux de protection des captages du syndicat des eaux de la haute vallée de l'Ognon, concernant des enjeux écologiques : habitat de chiroptères dans le tunnel où est captée la source. Les salariés de la CPE ont rencontré les élus, le syndicat porteur de projet, ainsi que les services instructeurs sur le terrain. Les collecteurs actuellement à ciel ouvert seront couverts et des ouvertures seront conservées pour en permettre l'accès aux chauvesouris qui viennent hiberner dans le tunnel.

#### - Pont de l'Engoulot à Laval-le-Prieuré (25)

Ce pont qui traverse le Dessoubre sur la commune de Laval-le-Prieuré a bien besoin d'une petite rénovation (réfection du tablier, sablage de l'arche et tirant d'ensellement, etc.).

Alertés bien en amont de ces travaux, nous avons pu y être associés dès les prémices du projet et constater lors d'une première visite d'expertise que des chiroptères (Murins de Daubenton) demeuraient sous la voûte du pont.

L'aménageur a donc pu prendre en compte de manière effective la présence de chauvesouris et de gîtes à chauvesouris, avant, pendant et après les travaux et a obtenu une dérogation « espèces protégées ».

Dans un 2<sup>ème</sup> temps, les travaux devant débuter le 10 septembre 2014 et les échafaudages étant en place pour la réfection de la voûte, la CPE a pu faire le nécessaire pour la protection des chauvesouris avant le début des travaux. À nous de calfeutrer les interstices étant susceptibles d'abriter nos chers mammifères, et de mettre en place des sas pour empêcher les autochtones de revenir en leurs lieux

d'habitation et de subir une mort certaine. 22 heures, après l'envol des chauvesouris, mission accomplie : les sas sont en place, les travaux peuvent commencer ! A cette période de l'année, où les jeunes chauvesouris sont volantes, ce genre de travaux est réalisable sans causer trop de préjudice aux animaux.

Quatre emplacements seront ainsi préservés après les travaux, permettant aux chauvesouris de retrouver un gîte pour la saison prochaine.

La CPEPESC a besoin de soutien, d'adhérents, de bénévoles et de compétences : (Bulletin d'adhésion à sur: <http://www.cpepesc.org/Candidature-d-adhesion-a-la.html>)

Pour ne plus recevoir ce bulletin envoyer à l'adresse [contact@cpepesc.org](mailto:contact@cpepesc.org) les mots « *Ne plus m'envoyer Réseau CPEPESC INFOS* »

#### Les inondations de 1910 à Besançon



Et depuis on a tellement remblayé le lit majeur du Doubs tout au long de sa vallée...